



AON Pannes Mécaniques



ELIGIBILITÉ DES VÉHICULES

L'assurance AON panne mécanique s'adresse aux véhicules 4 roues de tourisme ou utilitaires légers de toutes marques et de moins de 10 ans. Le véhicule doit être immatriculé en France métropolitaine et doit avoir un Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) de moins de 3,5 tonnes.

Objectif: remise en état du Véhicule, en cas de dommages survenant dans les conditions suivantes :

✓de manière fortuite, imprévue et ayant pour origine une cause interne (ex: un accident n'est pas couvert, la malfaçon non plus)

✓ utilisation normale et appropriée du Véhicule (ex : respect des préconisations d'entretien, utilisation du bon carburant).

En cas de sinistre garanti, l'assurance prend en charge les frais nécessaires à cette remise en état :

- √pièces de rechange
- √main d'oeuvre.



LES VÉHICULES EXCLUS DE L'ASSURANCE AON PANNES MÉCANIQUES

Les Véhicules ne répondant pas aux conditions d'éligibilité indiqués à l'article 3, Les Véhicules destinés à la location courte durée (Codes APE 7711A, 7711B, 7712Z, 4941C), Les taxis (code APE 4932Z, 4931Z, 4939A, 4939B), les auto-écoles (Code APE 8553), les VTC, Les Messageries (Code APE 5229A), Les Véhicules destinés au transport sanitaire (Code APE 8690A), Les Véhicules réparés suite à une Perte Totale, Les Véhicules utilisés par la Police, la Gendarmerie, l'Armée ou les Pompiers, Les Véhicules ayant fait l'objet d'une quelconque modification par rapport aux normes et spécifications standards du constructeur postérieurement à leur première mise en circulation ou encore dont les pièces d'origine n'ont pas été remplacées par des pièces d'origine ou des pièces de qualité équivalente, Les véhicules à usage de livraison à domicile de produits fabriqués ou commercialisés par l'utilisateur du Véhicule. Les véhicules modifiés ou utilisés pour des courses ou compétitions officielles, rallyes ou épreuves de vitesse. Les véhicules non immatriculés en France. Les véhicules circulant de manière habituelle à l'étranger, Les véhicules diffusés à moins de 300 exemplaires par an sur le territoire national, Les véhicules ayant une valeur neuve de plus de 90 000€ TTC,



Les quads, les corbillards,

Détail de la couverture AON Panne mécanique

La garantie couvre la prise en charge des réparations liée à des pannes mécaniques, électriques et électroniques du véhicule identifié sur le bulletin d'adhésion, dont





















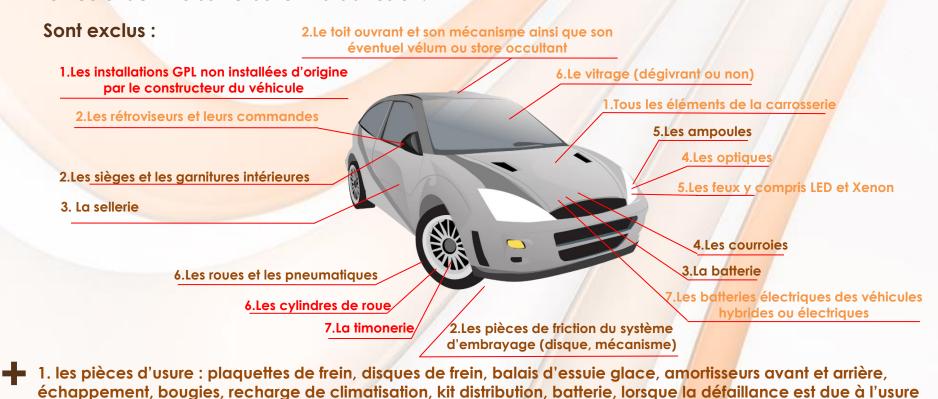




selon les conditions générales du contrat

Détail des couvertures(*) : AON Panne mécanique

La garantie couvre toutes les pannes mécaniques, électriques et électroniques du véhicule identifié sur le bulletin d'adhésion.



(*) Voir le détail dans les conditions générales du contrat

normale.

EXEMPLES DE PANNES

Pannes fréquentes	Coût TTC *pièces et MO pour une Clio 3 de 2011	Coût TTC * pièces et MO pour un Volkswagen TIGUAN de 2014
Vanne EGR	350 €	1 072 €
Alternateur	836 €	1 407 €
Injecteur	1 350 €	2 690 €
Lève vitre moteur + mécanisme	350 €	342 €
Volant moteur	1 104€	1 252 €
Pompe à eau	562 €	715,87 €
Compresseur clim	718€	1 219 €
Turbo / compresseur	1 300 €	2 424 €
Moteur nu	4 500 €	13 108 €



^{*} Coûts moyens constatés en 2016 sur des sinistres Opteven

LES RÉPARATIONS

Déclaration de sinistre

- ✓ L'assuré peut se rendre chez le réparateur de son choix
- ✓ Opteven prend directement en charge le sinistre, l'assuré n'avance aucun frais (sauf limites conventionnelles en fonction du kilométrage au jour de la panne, franchise ou plafonds éventuels)
- ✓ Le réparateur doit impérativement contacter Opteven avant toute intervention

